

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MAI 2013 A 18 H 30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX – Danielle TISSOT - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY - Maurice VANDELLE – Annie BERTHET – Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR – Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Régis BAILLY-SALINS - Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

Absents : Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Dominique AUZIAS (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD)

Secrétaire de séance : Béatrice CHAVETNOIR

Le 30 mai 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 25 avril 2013**
3. **Désignation d'un délégué à la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura**
4. **Désignation d'un délégué au Syndicat des Communes Forestières du Risoux**
5. **Désignation d'un délégué à l'Association des Communes Forestières du Jura**
6. **Aménagement de la Zone d'Activités André Lizon :**
 - retrait de la délibération du 28 février 2013 autorisant M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise DI LENA & CO ;
 - déclaration sans suite de la procédure de marché public ;
 - lancement d'une nouvelle procédure de marché public de travaux ;
 - avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société PMM
7. **Principe de mutualisation de l'instruction des permis de construire entre les 4 communes de la Communauté de communes de la Station des Rousses**
8. **Subventions 2013**
9. **Pastoralisme : demande de subvention en faveur de l'amélioration pastorale de La Pillarde**
10. **Travaux de restructuration de la Mairie : financement définitif**
11. **Travaux de rénovation de la Gendarmerie : signature du marché**
12. **Réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014 : gratuité du service durant le Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)**
13. **Chèque Déjeuner : changement de prestataire de service et signature du contrat avec la Caisse d'Epargne**
14. **Budget annexe du Fort des Rousses : décision modificative n°1**
15. **Acquisition de terrain**
16. **Liste des marchés signés par le Maire**
17. **Questions et informations diverses**
 - Révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Morez
 - RN5 dans Les Rousses
 - Premières réunions SCOT
 - Le « Yéti » et les accords d'Evian
 - Conseil Municipal des Jeunes
 - Téléthon 2013
 - Soirée du 14 juillet

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Béatrice CHAVETNOIR secrétaire de séance.

A la demande d'une élue qui doit arriver en retard, M. le Maire demande au conseil municipal s'il est possible de reporter les questions 3, 4, et 5 à son arrivée. Accord unanime du conseil municipal.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 avril 2013

Arrivée de Robert BONNEFOY

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Sébastien BENOIT-GUYOD précise le sens de son intervention lors de la séance du 25 avril relative au centre sportif. Lorsqu'il dit « *il faudra mettre l'association de tennis dehors et en assumer les conséquences* » en réponse à Maurice VANDELLE qui préconise un changement de destination du centre sportif si l'on ne trouve pas de repreneur, il ne souhaite pas que ce soit mal perçu. En effet, il défend le tennis et pense qu'il a largement sa place dans les locaux du centre sportif.

Maurice VANDELLE revient également sur son intervention lors de la séance du 25 avril sur le Fort du Risoux et précise qu'il faut entretenir ce que la commune a restauré, c'est-à-dire la caponnière, sinon cela va se dégrader.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 avril.

3. Aménagement de la Zone d'Activités André Lizon :

- **retrait de la délibération du 28 février 2013 autorisant M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise DI LENA & CO ;**
- **déclaration sans suite de la procédure de marché public ;**
- **lancement d'une nouvelle procédure de marché public de travaux ;**
- **avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société PMM**

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur la réalisation de la ZA André Lizon sur le territoire de la commune des Rousses, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 28 février 2013, d'autoriser le Maire à signer le marché avec la société DI LENA AND CO,

Le choix du conseil municipal repose sur une méthode de notation permettant d'optimiser le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Cependant, ce choix n'apparaît pas conforme aux principes essentiels de la commande publique et à la jurisprudence administrative en ce qu'elle consiste à apprécier le critère « valeur technique » au regard de sous-critères non prévus dans les documents de la consultation,

Ce vice entache d'irrégularité la procédure de passation du marché public et entraîne l'illégalité dudit marché,

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal de retirer la délibération du 28 février 2013, accordant le marché litigieux à la société DI LENA AND CO,

Le retrait de la délibération susvisée implique la résiliation de l'acte d'engagement signé par le maire, étant précisé que le marché n'a pas été notifié et n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Le conseil municipal,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'article 1^{er} de la loi n° 79-857 du 11 juillet 1979,

Vu l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoyant la mise en œuvre de la procédure contradictoire,

Vu le CCAP et le CCAG travaux

Vu la délibération du 28 février 2013 par laquelle le conseil municipal accorde le marché public de travaux portant sur la réalisation de la ZAC André Lizon à la Société DI LENA AND CO,

Vu les observations présentées oralement par le représentant de la Société DI LENA AND CO lors du rendez-vous 23 mai 2013 en mairie des Rousses

Considérant que l'information des candidats sur les sous-critères d'attribution du marché, dans les documents de la consultation, n'est pas conforme aux principes dégagés par la jurisprudence administrative et entache d'irrégularité la procédure de passation du marché public,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Le retrait de la délibération du 28 février 2013 autorisant le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise DI LENA AND CO au nom de la commune des Rousses ;

La résiliation du marché public de travaux portant sur la réalisation de la ZAC André Lizon sur le territoire de la commune des Rousses pour motif d'intérêt général.

Le lancement d'une nouvelle consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ZA André Lizon.

4 – Désignation d'un délégué à la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura

Suite à la démission de M. Mathias ARBEZ de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose de procéder à une nouvelle désignation à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages d'un délégué représentant la Commune des Rousses au sein de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura.

Le conseil municipal est favorable au remplacement de Mathias ARBEZ.

M. le Maire demande qui est candidat.

Gilles BOURQUI est candidat.

Annie BERTHET demande si le vote doit obligatoirement être à bulletin secret. M. le Maire répond oui.

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué à la Communauté de communes, à scrutin secret et à la majorité absolue au 1^{er} tour :

19 bulletins (dont 2 pouvoirs)

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Gilles BOURQUI : 16

Blanc : 2

Frédéric BOURLAND : 1

Est désigné délégué à la Communauté de communes de la Station des Rousses : Gilles BOURQUI.

5. Désignation d'un délégué au Syndicat des Communes Forestières du Risoux et à l'association des communes forestières du Jura

Suite à la démission de M. Mathias ARBEZ de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose de procéder à une nouvelle désignation à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages d'un délégué représentant la Commune des Rousses au sein du Syndicat des Communes Forestières du Risoux.

M. le Maire propose que le même élu soit délégué au Syndicat des Communes Forestières du Risoux et de l'Association des communes Forestière du Jura. Accord du conseil municipal.

M. le Maire demande qui est candidat.

Jean-Sébastien LACROIX se porte candidat.

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué au Syndicat des Communes Forestières du Risoux et de l'Association des Communes Forestières du Jura, à scrutin secret et à la majorité absolue au 1^{er} tour :

19 bulletins (dont 2 pouvoirs)

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Jean-Sébastien LACROIX : 15

Blanc : 4

Est désigné délégué au Syndicat des Communes Forestières du Risoux et à l'Association des Communes Forestières du Jura : Jean-Sébastien LACROIX.

6. Principe de mutualisation de l'instruction des permis de construire entre les 4 communes de la Communauté de communes de la Station des Rousses

La Communauté de communes a été saisie par Mme Cécile GOGNEAU, actuellement en charge de l'instruction des permis de construire à la Direction Départementale des Territoires de Saint-Claude pour le secteur du Haut-Jura, pour proposer ses services et créer un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme à la Communauté de communes.

Des rencontres ont eu lieu avec les 4 Maires des communes concernées pour évoquer cette possibilité.

M. le Maire rappelle qu'actuellement l'instruction est effectuée gracieusement par les Services de la DDT, via une convention (DCM du 24/08/2007). De plus pour les communes qui effectuent la révision globale de leur PLU, l'Etat n'assurera plus l'instruction des dossiers d'urbanisme dès l'approbation du PLU. Les collectivités se verront donc au fur et à mesure de la révision de leur PLU dans l'obligation de créer un service spécifique d'instruction des permis de construire.

Une rencontre a eu lieu avec le directeur de la DDT pour envisager une participation de l'Etat dans l'éventualité de la création d'un poste.

Le coût de ce transfert a été évalué à 43 400 € (frais de fonctionnement et coût salarial).

Un débat a eu lieu au sein du conseil communautaire et il est demandé aux 4 collectivités de donner leur position avant le 30 juin 2013.

Suite à la rencontre entre Mme GOGNEAU et les membres du conseil municipal le 6 mai 2013, M. le Maire propose de répondre favorablement à cette démarche aux conditions suivantes :

- Mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Prise en charge par l'Etat du salaire de l'agent durant 1 an ;
- Répartition du coût de fonctionnement par rapport à la population ;
- Présentation d'une fiche de poste précise qui permet de connaître les différentes tâches de l'agent et les tâches restant aux communes, définir l'autorité administrative, assurer les permanences dans les communes pour renforcer le service de proximité auprès de la population ;
- La commune reste compétente en matière d'urbanisme ;
- Cet agent ne remplace pas le personnel communal ;
- Cet agent pourrait être rémunéré par la Communauté de communes dans le seul intérêt de « regrouper » les participations financières des 4 communes. Cette modalité d'emploi ne signifie en aucune manière le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes de la Station des Rousses ;
- Démarches en vue d'une éventuelle extension du périmètre d'activité si cet agent n'a pas assez de ses 28h dans le territoire de notre communauté de communes.

Murielle BERTHET n'était pas présente à la réunion du 6 mai mais elle a deux questions :

- Qui sera « le Patron » de cette personne ? M. le Maire répond : les 4 maires de la station.
- Pourquoi ne pas ouvrir ce poste à d'autres candidats ? M. le Maire répond : parce que le poste n'existe pas et qu'il s'agit d'une mise à disposition.

Murielle BERTHET propose d'attendre que le poste soit créé pour que ce soit transparent et que d'autres candidats puissent postuler.

M. le Maire rappelle que pour l'instant il s'agit d'une mise à disposition de personnel.

Sylvie TINGUELY pense qu'une fois que cette personne sera dans le poste, elle ne partira plus.

M. le Maire répond qu'un contrat peut se résilier.

Sylvie TINGUELY pense que cela va à l'envers de toute logique : on n'a pas à créer un poste parce qu'une personne le demande.

M. le Maire répète qu'il ne s'agit pas de créer un poste, mais d'une mise à disposition d'un agent sur un temps donné.

Sylvie TINGUELY pense que le Président de la Communauté de Communes aura des relations privilégiées avec cet agent.

Frédéric BOURLAND propose d'abord de définir si on en a besoin pour que l'on soit d'accord sur ce recrutement.

Pour Sylvie TINGUELY il n'y a pas de besoin car le poste existe au sein de la DDT. Elle pense que les collectivités n'ont pas besoin de payer.

M. le Maire répond que c'est un besoin qui va être accru car l'Etat va déléguer de plus en plus de compétences aux communes. Mme JEANNIN n'est pas prête à tout faire en termes d'instruction des permis de construire.

Sylvie TINGUELY craint que notre agent communal n'ait plus aucun dossier d'urbanisme à traiter.

M. le Maire répond qu'elle fera toujours son travail mais pas tout.

Frédéric BOURLAND demande quelle est la position des 3 autres communes.

M. le Maire répond que l'avis est favorable sous condition.

Annie BERTHET pense qu'il faut parler en termes de besoin et non pas dans la réponse à la demande d'une personne. A-t-on besoin de quelqu'un ? Le PLU sera voté à l'automne et on devra instruire nos permis de construire.

Jacques ROMAND indique qu'on ne nous a jamais informé que la commune instruirait ses permis de construire à la fin du PLU.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'on a besoin de ce poste car la personne devra conseiller, orienter les dépositaires de permis de construire, mais il ne comprend pas pourquoi on ne fait pas un recrutement en bonne et due forme. Il n'y a pas d'urgence, on peut préparer le recrutement pour le 1er janvier 2015.

Annie BERTHET rappelle qu'un an de salaire a été négocié avec la DDT.

Jacques ROMAND pense qu'on a l'avantage de connaître la personne.

Christophe MATHEZ pense qu'on a certainement besoin du poste, mais il est favorable à la création d'un poste et l'ouvrir au concours pour permettre à d'autres candidats de postuler à un emploi public. Il trouve malsain la façon dont on nous impose le poste.

M. le Maire indique qu'on ne peut pas embaucher si on ne crée pas le poste. Dans le cas présent, il s'agit d'une mise à disposition.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que s'il y a transfert de compétence, il faut cadrer les choses dès le départ.

Frédéric BOURLAND indique que si on recrute quelqu'un sur un poste et que la personne ne convient pas au bout d'un an, on ne pourra plus revenir en arrière, alors que s'il s'agit d'un contrat de mise à disposition, on peut décider de ne pas le renouveler.

Jacques ROMAND pense que c'est une opportunité car on peut continuer le travail normalement avec cette mise à disposition.

M. le Maire indique que si la commune des Rousses crée un poste, il sera communal d'où l'idée de travailler avec les 4 communes.

Frédéric BOURLAND demande si c'est la Communauté de communes qui décidera.

Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il a été dit en Communauté de communes que ce sont les communes qui décideront.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite connaître la prise de position des autres communes.

M. le Maire donne la teneur des délibérations de Bois d'Amont et Lamoura et de l'avis de Prémanon.

Christophe MATHEZ remarque que Prémanon propose de créer un poste et qu'à la fin de la mise à disposition, celui-ci soit remis au mouvement pour la création d'un poste.

Jean-Sébastien LACROIX pense que la DDT ne sera pas d'accord qu'une mise au concours soit faite 1 an après.

Christophe MATHEZ souhaite que le vote soit bien expliqué : le mode de recrutement lui déplaît mais il est convaincu qu'il y a un besoin.

Frédéric BOURLAND indique que si on ouvre un poste, il n'y aura pas de contrepartie de l'Etat, il vaut mieux attendre mais c'est contradictoire car on dit qu'on en a besoin.

Jacques ROMAND pense que les 4 communes n'auront jamais besoin d'une personne à temps plein et la Communauté de communes n'acceptera plus.

Frédéric BOURLAND rétorque qu'à ce moment-là, la commune doit se débrouiller toute seule et recruter sur un poste communal.

Christophe MATHEZ ne voudrait pas que Madame GOGNEAU pense que son refus soit contre elle.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite un vote à bulletin secret. Accord du conseil municipal.

M. le Maire propose d'émettre un AVIS (pas une délibération) sur la mise à disposition d'un agent de la D.D.T. pour l'instruction des permis de construire des 4 communes de la station.

Le conseil municipal émet un avis défavorable au principe de mutualisation de l'instruction des permis de construire entre les quatre communes de la communauté de communes de la station par :

non :10

oui :8

abstention :1

7. Subventions 2013

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de reconduction automatique d'une subvention d'une année à l'autre. La Commune doit assurer le contrôle des subventions qu'elle verse à travers le bilan des associations et vérifier le bien-fondé et la pertinence de chaque demande de subvention.

On privilégie la proximité départementale et régionale pour les subventions à but humanitaire.

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 13 mai 2013 et propose le gel du montant des subventions selon le tableau suivant présenté et commenté par Jacques ROMAND :

Libellé Association	Subventions 2012	Proposition 2013
I associations ou organismes à but humanitaire	4 013	4 013
LEON BERARD ENFANTS	345	345
CENTRE LEON BERARD – COMITE DEPARTEMENTAL	345	345
UNION DES MYOPATHES	176	176
SCLEROSES EN PLAQUES	176	176
PARALYSES DE FRANCE	176	176
ASSOCIATION RAOUL FOLLEREAU	114	114
HANDICAPES PHYSIQUES SENSORIELS	176	176
APEI	532	532
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	114	114
ADOT	176	176
AMICALE DONNEURS DE SANG	574	574
CROIX ROUGE DU JURA	176	176
MAISON DES PARENTS DE FC	176	176
SOS FAMILLES EMMAUS	176	176
SIDA SOLIDARITE 39	176	176
FONDATION ABBE PIERRE	176	176
ASSOCIATION DES VEUVES ET DES VEUFS	53	53
ASSOCIATION NATHAN GRAINE DE SOLEIL	176	176
II – Animation – culture – musique	19 885	
ASSOCIATION CULTURELLE ROUSSELANDE : - activités propres	8 670	6 170
COMITE DES FETES DE LA DOYE	889	889
UNION INSTRUMENTALE BOIS AMONT	1 212	1 212
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 377	1 377
CA PEINT ASSOCIATION	114	114
TROIS PETITS POINTS	114	114
3 COULEURS	114	En suspens
ECOLE DE MUSIQUE BOIS D' AMONT (285€ * 4 enfant)	1 140	En attente nombre d'enfants
TRANS ORGANISATION	3 355	oui
ASSOCIATION AMIS DE L'ORGUE HT JURA	1 400	1 400
FESTIVAL DE MUSIQUE DU HAUT JURA	1 500 y compris le vin d'honneur	/
III – Autres associations locales	80 819	
CENTRE SPORTIF	60 000	/
TENNIS CLUB HAUT JURA	2 592	En attente nombre d'adhérents
FOOTBALL CLUB HAUT JURA	2 024	En attente nombre de licenciés
ASSOCIATION CURLING CLUB DU HAUT	200	Oui si demande
GOLF CLUB	2 344	2 344
LE GANT D'ARGENT	316	135 + une salle à La Doye
SKIEURS ROUSSELANDS	10 000	10 000
SKIEURS ROUSSELANDS (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CENTENAIRE)	2 000	/
AMICALE DU PERSONNEL COML DES ROUSSES	174	/
MNT	174	/

SPA	330	330
SOUVENIR FRANÇAIS SECTEUR DE MOREZ	77	77
PRODESSA	250	250
FNACA	114	114
LIONS CLUB HAUT-JURA	224	224
TOTAL GENERAL		

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions 2013 ci-dessus.

M. le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle du Football Club du Haut-Jura et passe la parole à Christophe MATHEZ qui indique que le club a le projet de démonter les anciens pare-ballons et d'en installer des neufs. L'investissement s'élève à 5790 €, le club touche des subventions et il reste à sa charge la somme de 2 142 €. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de ce montant et rappelle qu'il s'agira de mobilier pour le terrain de foot de l'Aube et qu'il appartiendra à la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 142 € au Football club du Haut-Jura.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la démarche de l'association est bonne dans la mesure où elle peut bénéficier de subventions du département, de la fédération et du CNDS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé l'intervention du géomètre pour déterminer la limite de propriété avant de couper les arbres situés au bout du terrain de foot de l'Aube.

8. Pastoralisme : demande de subvention en faveur de l'amélioration pastorale de La Pillarde

Jean-Sébastien LACROIX informe le conseil municipal que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a répondu à un appel à projet du Ministère de l'écologie relatif à la restauration de milieux naturels, mais le projet n'a pas été retenu pour des raisons budgétaires et parce qu'un autre dossier était déjà retenu sur le territoire du Parc. La commune des Rousses était concernée par ce projet pour l'alpage de la Pillarde. Soucieuse d'améliorer la qualité pastorale et environnementale de ses alpages et se porter maître d'ouvrage, la commune envisage de rouvrir des anciens secteurs de pré-bois afin de leur redonner un attrait pastoral et de restaurer les structures préexistantes. Ces travaux consisteront en un débroussaillage manuel et l'abattage d'arbres sur les zones de lisière. Le montant global des travaux est estimé à 6 713 € H.T. financés à 41.25 % sur les crédits LEADER du Parc, à 33.75 % par le conseil général de l'Ain et le solde de 25 %, par la commune, soit un coût de 1 678 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et son plan de financement, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération avec le concours de l'ONF et donne pouvoir au Maire pour engager tout acte relatif au projet.

9. Travaux de restructuration de la Mairie : financement définitif

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2001, le SIDEC a réalisé le projet de restructuration de la Mairie suivant les conditions précisées dans la convention annexée à cette délibération.

L'opération étant complètement achevée du point de vue technique et comptable, le SIDEC a effectué le calcul des dépenses et recettes.

Par délibération du 15 juin 2009, le conseil municipal a approuvé le projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant arrêté à la somme de 1 469 340.00 € TTC.

Les procès-verbaux de réception des travaux ont constaté leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par la commune.

Le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIDEC s'élève à 1 390 161.65 € TTC et l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour s'élève à 1 389 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le décompte général et définitif des dépenses et prend acte du financement déjà réalisé. Il prend note que pour assurer le financement définitif de cette opération, la commune devra verser dans la caisse du SIDEC la somme de 1 161.65 € TTC représentant le solde débiteur.

Danielle TISSOT demande si l'on va solutionner le problème d'accessibilité de l'entrée de la mairie.

Gilles BOURQUI pense que la meilleure solution serait un vérin en mécanisme automatisé et l'inversement de la rampe d'accès. Annie BERTHET demande s'il ne faudrait pas juste élargir la rampe du côté de la rue de la Redoute. Gilles BOURQUI répond que cela est possible, mais il faut de la force pour ouvrir la porte dans ce sens.

10. Travaux de rénovation de la Gendarmerie : signature du marché

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la Gendarmerie, la commune des Rousses est maître d'ouvrage de l'opération. Le SIDEC a été choisi pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans LE PROGRES le 15 avril 2013 et sur le site Internet de la Commune des Rousses. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 3 mai 2013 à 12 h.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des offres le 6 mai 2013 à 10h.

24 offres ont été reçues :

- Lot n°1 Maçonnerie : BARONI et MARUZZI
- Lot n°2 Isolation Extérieure : LONS ISO, BONGLET, REVERCHON, MARUZZI
- Lot n°3 Couverture Zinguerie : ROYDOR, PICARD
- Lot n°4 Menuiserie aluminium : PAGET, DOUGNIER, FILLON-MAILLET, BELUARDO, GOYARD, DUCROT
- Lot n°5 Serrurerie : MARCOU, FILLON-MAILLET, SOMETAL, BELUARDO, DUCROT
- Lot n°6 Plomberie : LARUE-POUTHIER, PAGET-CONFORT, PICARD
- Lot n°7 Electricité : LARUE-POUTHIER, SAILLARD-PERRET

3 entreprises se sont excusées:

- Entreprise GROPELLIER (Les Moussières)
- Entreprise BATICOLOR (Les Rousses)
- Entreprise TEDOLDI (Saint-Laurent en Grandvaux)

Le SIDEC a remis son rapport d'analyse des offres le jeudi 30 mai 2013 à 9h.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres en séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues :

Lots	Entreprises	Offre initiale HT	Offre après vérification	Offre après négociation
1 - maçonnerie	MARUZZI SARL 39400 Morez	10 179.46	10 179.46	10 179.46
2 - isolation extérieure	BONGLET 39000 Lons le Saunier	142 331.60	142 331.60	140 908.29
3 - couverture zinguerie	ROYDOR SAS 39220 Bois d'Amont	20 131.61	20 131.61	20 296.61 (erreur calcul)
4 - menuiserie aluminium	GOYARD Thierry 39150 Fort du Plasne	30 460.00	30 460.00	30 460.00
5 - serrurerie	MARCOU Philippe 39400 Lonchaumois	10 937.00	10 937.00	10 718.26
6 - plomberie	PAGET CONFORT SAS 39400 Morez	1 977.58	1 977.58	1 977.58
7 - électricité	SAILLARD PERRET 39000 Lons le Saunier	2 252.00	2 252.00	2 252.00
	TOTAL			216. 7982.20

Gilles BOURQUI rappelle les critères de sélection des offres : 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique.

M. le Maire remarque que les entreprises locales d'électricité n'ont pas répondu. Il indique que le total des offres est près de 14% en dessous de l'estimation (251 463.5 € HT). Les réunions de chantier auraient lieu le jeudi matin à 10h.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire adopte à l'unanimité la délibération suivante :

Prend note du choix des entreprises retenues pour un montant total de 216 792.20 € HT soit 231 967.65 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à passer les marchés correspondants avec ces entreprises.

Prend acte que la dépense globale prévisionnelle est de 266 000 € se déclinant comme suit :

- Marché de travaux	= 231 967.65 € TTC
- Honoraires maîtrise d'œuvre	= 17 441.00 € TTC
- Coordinateur SPS	= 598.00 € TTC
- Frais de publicité, divers et imprévus	= 15 993.35 € TTC

S'engage à assurer le financement de cette opération par autofinancement communal interne et externe provenant de subventions éventuelles et d'un prêt.

11. Réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014 : gratuité du service durant le Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Christophe MATHEZ présente le planning de la réforme des rythmes scolaires qui sera applicable à compter de la rentrée 2013-2014.

Des temps d'accueil périscolaires (T.A.P.) seront mis en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 avec un encadrement par du personnel communal et des intervenants extérieurs. Ce n'est pas obligatoire, les parents peuvent récupérer les enfants à 15h45.

Lundi et jeudi, il y aura des activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) de 15h45 à 16h30 par les enseignants, durant certaines semaines.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la gratuité de ce service. Christophe MATHEZ ajoute que le conseil municipal a deux options :

- soit faire payer les familles et cela impose la déclaration auprès des services de l'Etat et la mise en place de personnel titulaire du BAFA, dont on ne dispose pas et il y aura beaucoup d'enfants à encadrer ;
- soit accorder la gratuité : dans ce cas il n'y a pas de déclaration et plus de souplesse dans les normes d'encadrements.

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que la commune va toucher une contribution de 50€ par enfant scolarisé pour la 1^{ère} année de cette réforme. Le Maire précise que cela concerne tous les enfants scolarisés sur la commune : public et privé.

M. le Maire indique que si l'école Notre Dame des Neiges met aussi en place ces nouveaux rythmes scolaires, la commune restituera à l'école privée la somme de 50 € par élève.

Christophe MATHEZ rappelle qu'il y aura des réorganisations dans nos différents services (cantine, accueil de loisirs) pour mettre en place du personnel dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Des prestataires extérieurs devront intervenir. Le projet éducatif territorial doit être arrêté avant le 15 juin.

L'aide aux devoirs va glisser dans les Temps d'Activités Périscolaires. Il n'y aura plus d'aide aux devoirs en périscolaire.

M. le Maire indique qu'on ne connaît pas le nombre d'enfants. Il souhaite qu'il y ait des groupes qui soient constitués pour mettre en place de réels projets. On a des offres de l'extérieur.

Christophe MATHEZ indique qu'un courrier a été transmis à toutes les associations pour un soutien dans les Temps d'Activités Périscolaire et il a eu une réponse. Il souhaite pouvoir fournir un vrai projet de TAP en septembre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la gratuité du service durant le Temps d'Activités Périscolaires.

12. Chèque Déjeuner : changement de prestataire de service et signature du contrat avec la Caisse d'Epargne

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé de faire bénéficier le personnel communal du service de titre de restauration avec une valeur faciale de 7 €. La contribution de la Commune des Rousses a été fixée à hauteur de 50%, soit 3.5 € par ticket (le reste étant à la charge de l'agent). La convention de mise à disposition des titres de restauration a été signée avec la société Chèque Déjeuner.

Une offre de service a été proposée par la Caisse d'Epargne aux mêmes conditions : 120 tickets/an/agent à 7 € mais avec des frais de gestion moins importants.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer la convention signée avec Chèque Déjeuner et de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour cette proposition et autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec la Caisse d'Epargne.

13. Budget annexe du Fort des Rousses : décision modificative n°1

Jean-Sébastien LACROIX propose des travaux urgents au Fort des Rousses : la réfection d'un mur en pierre sèche dont le montant s'élève à 2 400 € TTC.

Ces travaux ne sont pas inclus dans l'enveloppe de 30 000 € votée par le Conseil Municipal. Il convient donc de délibérer sur la décision modificative n°1 du budget annexe du Fort des Rousses suivante :

Chapitre	Article	Libellés	Sommes
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	+ 2 400.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 2 400.00
Chapitre	Article	Libellés	Sommes
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 2 400.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			+ 2 400.00
Chapitre	Article	Libellés	Sommes
63512		Taxes Foncières	- - 1 000.00
6226		Honoraires	- - 1 000.00
022		Dépenses imprévues	- - 400.00
023		Virement à la section d'investissement	+ 2 400.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			+ 2 400.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget annexe du Fort des Rousses exercice 2013.

14. Acquisition de terrain

M. le Maire fait part d'un courrier de Me LUCENET-PERCHE proposant à la Commune l'acquisition d'une parcelle en nature de pré située au bord de l'Orbe cadastrée section H n° 670 pour 26 a 15 ca et évaluée à 300 €. La Commune des Rousses est propriétaire de la parcelle contigüe n°670.

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 1 contre (Béatrice CHAVETNOIR) l'acquisition de la parcelle H n° 670 et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition au nom de la Commune.

15. Liste des marchés signés par le Maire

Le tableau est consultable en mairie.

16. Questions et informations diverses

- Révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Morez

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Morez a décidé de prescrire la révision de son POS et sa transformation en PLU.

- RN5 dans Les Rousses

La Direction Régionale des Routes Est a trouvé des crédits pour refaire une partie de la RN5 de la traversée des Rousses avec rabotage et pose d'un nouveau tapis.

- Premières réunions SCOT

M. le Maire, Jacques ROMAND et Robert BONNEFOY ont participé aux réunions les mardis 14, 21 et mercredi 29 mai sur des thématiques différentes.

- Le « Yéti » et les accords d'Evian

M. le Maire a reçu une lettre de Mme la Consul d'Algérie à Besançon qui est favorable à la pose d'une plaque commémorative sur ce bâtiment et offre son aide en cas de besoin. Il reste à concrétiser la forme que prendra cette manifestation.

- Conseil Municipal des Jeunes

Le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le 13 juin à 18h.

Commission sports loisirs : Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la commission est en veille depuis le carnaval et l'animation de la Transjeune. Il souhaite relancer les réunions début septembre pour l'hiver prochain.

Commission culture : Béatrice CHAVETNOIR indique que la commission organisera une soirée Halloween en octobre.

Commission environnement : Jean-Sébastien LACROIX indique que le projet de la commission est une bande-dessinée pour expliquer les bons gestes pour l'utilisation des molocks. La commission envisage la plantation d'arbres aux Mésanges. Lors de la journée de l'environnement Samedi 25 mai, une seule jeune fille a participé.

Commission sécurité : Annie BERTHET indique que la commission a fait le tour du village pour les passages piétons et les voies vertes. Les enfants ont déploré qu'on ne les voie plus. Il y a le problème du parking central qui est utilisé comme raccourci par les automobilistes et cela pose un problème de sécurité pour le déplacement des piétons sur ce parking.

- Téléthon 2013

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune des Rousses serait choisie pour être pôle du téléthon du canton de Morez et à ce titre une réunion aura lieu le 12 juin à 18H.

- **Soirée du 14 juillet**

M. le Maire officialise le fait que c'est l'association des riverains de la route Royale qui prend en charge la buvette et l'orchestre. Il souhaite qu'elle fasse une bonne recette pour permettre le remboursement de la dette due à la commune. Fabien CHAVIN-GAZALIER n'est pas d'accord sur le fond ; il faudrait que les membres de cette association assument les conséquences de leur action au Tribunal Administratif.

- **Divers**

Le Président du SDIS informe que le centre de secours des Rousses vient d'être doté d'un véhicule de secours en milieu périlleux hors route de remplacement dans le cadre du programme 2012 d'une valeur de 87 789,15 €

Murielle BERTHET souhaite connaître la position du Maire sur la nouvelle loi sur le mariage homosexuel. M. le Maire répond que s'il refuse, il faut qu'un adjoint prenne sa place et si les adjoints refusent, il assumera ses obligations d'officier d'Etat Civil et se soumettra à la loi.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande à quelle date le Paquebot sera démoli. M. le Maire répond qu'il reste une ligne téléphonique à enlever. La déconstruction est envisageable pour fin juin.

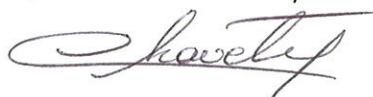
Sébastien BENOIT-GUYOD informe le conseil municipal que le centre sportif ferme demain soir. Jacques ROMAND ajoute qu'il ouvrira à nouveau en septembre.

Prochain conseil municipal le jeudi 20 juin à 20h30.

2 réunions pour l'ensemble du conseil : - 18 juin à 17h30, lotissement des Crêtets avec le CAUE
- 11 juin à 17h30, aménagement de la traversée de la RN5

Séance levée à 21h06

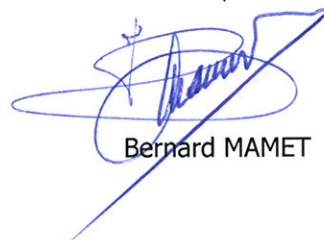
La Secrétaire de séance,



Béatrice CHAVETNOIR



Le Maire,



Bernard MAMET